

Charte Ethique

Novembre 2020



PREAMBULE

Acteur de référence dans la production électrique et la gestion de l'eau, Nareva s'emploie depuis sa création à déployer les solutions les plus avancées et les plus écologiques dans le respect des meilleures normes et standards internationaux.

Le groupe inscrit la croissance responsable au cœur de ses activités et de son développement. Il est engagé dans la transition énergétique, tout en accordant une place primordiale à la relation de confiance créée avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Cette relation ne peut être durable que si elle est bâtie et entretenue autour d'un socle commun solide garantissant des comportements éthiques les uns envers les autres.

La charte éthique est la traduction des principes directeurs internationaux adoptés et reconnus par le groupe, comme la norme ISO 26 000, le Pacte Mondial ou encore les Objectifs de Développement Durable, et se conforme à l'ensemble des lois en vigueur et des règlements applicables dans les différents pays où nous intervenons. Elle s'applique à Nareva Holding, l'ensemble des participations sous son contrôle, ainsi qu'aux différentes parties prenantes.

AVANT-PROPOS

La charte éthique reflète, avant tout, l'approche collective de Nareva et de ses filiales. Elle illustre nos principes fondamentaux, ceux qui nous animent et que nous plaçons au cœur de tous nos projets, mais aussi ceux qui font notre réputation, qui participent à la construction de notre image d'entreprise citoyenne et engagée, et qui déterminent les valeurs forgeant notre identité.

Cette charte permet d'instaurer et de développer un « référentiel de confiance » et « des lignes directrices concrètes » dans tous les domaines, qu'il s'agisse de notre politique employeur, de notre approche des grands sujets sociétaux, de la maîtrise des impacts de nos activités sur l'environnement ou encore de nos engagements économiques.

Il nous revient à tous d'incarner l'ensemble de ces principes éthiques et de les faire vivre, au quotidien, dans nos actions et nos décisions.

Saïd Elhadi
Président Directeur Général



27/11/2020

LA CHARTE

Nareva a choisi d'articuler sa charte éthique autour de quatre principes fondateurs que sont **l'intégrité, la responsabilité, le respect et la durabilité**.

Ces principes sont incarnés à travers quatre dimensions : le **Capital Humain**, **l'Environnement**, les **Relations d'Affaires** et la **Société**.

1. Capital Humain

Nareva veille à entretenir des relations et des méthodes de travail en totale cohérence avec les valeurs portées et partagées au quotidien par l'ensemble de ses collaborateurs : Respect, Responsabilité, Esprit d'équipe et Audace. Aussi, Nareva encourage un mode de fonctionnement basé sur l'intelligence collective, les relations de confiance et le travail collaboratif ainsi que les principes d'ouverture et de création de valeur partagée. Un tel esprit de collaboration contribue non seulement à un développement sain de l'entreprise, mais aussi à l'épanouissement personnel de l'ensemble de ses collaborateurs.

En support de cette politique, Nareva met en œuvre tous les moyens nécessaires en vue d'offrir à ses collaborateurs les conditions les plus appropriées en matière de santé et sécurité au travail ainsi que des plans de développement professionnel optimisés.

Par ailleurs, le principe d'intégrité est profondément ancré dans le fonctionnement au quotidien de Nareva ; chacun de ses collaborateurs doit agir avec droiture et transparence en toute circonstance, se conformer à toute exigence légale ou réglementaire applicable, faire preuve de loyauté à son entreprise et œuvrer à la préservation de son image.

Enfin, Nareva veille au respect des Droits de l'Homme. Elle offre à ses collaborateurs un cadre de travail où l'équité et la non-discrimination sont des préoccupations prioritaires, les données personnelles sont protégées, les compétences sont valorisées et la diversité est mise en avant. Nareva attend de ses collaborateurs un esprit d'équipe animé par le respect mutuel et l'ouverture, en reconnaissant les contributions des uns et des autres.

2. Environnement

Acteur majeur de l'énergie au Maroc, Nareva agit en pleine conscience de ses responsabilités environnementales et entend contribuer de manière proactive au défi de la transition énergétique. Les secteurs d'activité de Nareva ont en effet un impact capital au regard des préoccupations climatiques de l'époque et des impératifs de protection de l'environnement et de la biodiversité.

En ce sens, Nareva prend des initiatives en faveur de pratiques durables ; elle contribue au développement et à la mise en place des technologies et des modèles les plus responsables et promeut une approche prudente des grands enjeux environnementaux pour favoriser le progrès.

Les projets de Nareva sont développés, construits et opérés dans le respect des normes environnementales les plus exigeantes et en suivant les meilleures pratiques internationales.

3. Relations d'Affaires

Nareva accorde une importance prioritaire à sa stricte conformité aux lois et réglementations applicables, dans l'ensemble de ses activités. En outre, la transparence, l'honnêteté, le respect et l'équité gouvernent toutes ses relations d'affaires. Nareva s'engage ainsi contre toute forme de corruption, active ou passive.

Elle agit en donneur d'ordre responsable et veille à l'établissement de comportements éthiques sur toute la chaîne de valeur (fournisseurs, sous-traitants, partenaires projet et communautés locales). Des comportements que Nareva s'impose à elle-même auprès de ses clients auxquels elle s'emploie à proposer des produits et des services de qualité, en conformité avec leurs propres exigences.

Nareva accorde une attention particulière au choix de ses fournisseurs et privilégie les relations partenariales durables reflétant les engagements responsables à toutes les étapes du processus. En tant qu'investisseur responsable, Nareva s'engage, dès la phase de consultation, à la mise en place de relations équitables, objectives, respectables et loyales. Elle se réserve le droit de vérifier les pratiques de ses fournisseurs et sous-traitants. Nareva attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils se conforment à ses principes éthiques et œuvre à garantir un comportement collectif exemplaire dans toutes ses actions, au niveau national et international.

Nareva s'inscrit dans des partenariats de long terme autour de projets durables avec des partenaires qui partagent totalement ses principes éthiques.

Nareva respecte les principes de bonne gouvernance d'entreprise pour fournir à ses actionnaires une information transparente et complète, et remplir les objectifs de rentabilité des investissements selon les objectifs stratégiques fixés par les actionnaires.

4. Société

Nareva promeut une relation de confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes, qu'il s'agisse de ses collaborateurs, ses actionnaires, ses partenaires, ses clients ou de la société civile.

Elle s'inscrit dans le « *positive impact* » de ses actions, en veillant à ce que celles-ci contribuent à un avenir meilleur pour les composantes des écosystèmes au sein desquels elle opère.

Convaincue que le principe même de croissance est fondé sur la création de valeur partagée avec les collectivités et les parties prenantes, Nareva développe ses activités en tenant compte, non seulement de ses propres intérêts, mais également de ceux de ses parties prenantes, en ayant à cœur que ses projets contribuent au développement social des communautés.

Nareva veille enfin au respect des communautés d'accueil et des cultures locales ainsi qu'à valoriser et à développer ses territoires d'implantation, notamment à travers l'éducation/formation et l'insertion socioéconomique via l'entrepreneuriat. Elle encourage aussi ses collaborateurs à s'engager bénévolement et selon leurs convictions dans des projets associatifs ou caritatifs.

NAREVA ADHÈRE AUX 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Droits de l'Homme

Principe 1 : Promouvoir et respecter les Droits de l'Homme reconnus sur le plan international

Principe 2 : Ne pas se faire complices de violations des droits fondamentaux

Normes de travail

Principe 3 : Respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective

Principe 4 : Éradiquer toutes formes de travail forcé et obligatoire

Principe 5 : Abolir de manière effective le travail des enfants

Principe 6 : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession

Environnement

Principe 7 : Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement

Principe 8 : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables

Principe 9 : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Lutte contre la corruption

Principe 10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin